



**« LE SCHEMA PLURIANNUEL D'EVOLUTION
DES DISPOSITIFS DE FORMATION
PROFESSIONNELLE INITIALE 2006-2008 ET
L'ACTUALISATION 2006 DU SCHEMA
REGIONAL PREVISIONNEL DE
L'APPRENTISSAGE »**

SAISINE LEGALE

AVIS

présenté par

Philippe DORMAGEN

SEANCE PLENIERE DU 21 MARS 2006

PREAMBULE

Le CESR a été consulté en octobre 2004 sur le Plan régional de développement des formations (PRDF). Dans son avis du 26 octobre 2004, il a approuvé le projet de politique de formation professionnelle dans la région, les enjeux énoncés et le caractère progressif et adaptable du PRDF.

Le CESR est sollicité à présent pour donner un avis sur le Schéma régional pluriannuel d'évolution des dispositifs de formation professionnelle initiale 2006-2008, qui vise à la mise en œuvre des orientations du PRDF et notamment de son action n° 12 qui porte sur la mise en cohérence des différentes voies de formation professionnelle, ainsi que l'actualisation 2006 du schéma régional professionnel de l'apprentissage.

Ce schéma marque une amorce de coopération entre les différents acteurs de l'éducation et de la formation, pour l'année 2006. Il n'a cependant pas permis un travail abouti de toutes les parties concernées, bien que le PRDF ait été voté il y a déjà 17 mois.

Le CESR constate :

Au niveau général, les points évoqués dans ce document reflètent fort bien les difficultés économiques et démographiques de la Bourgogne. Il s'agit d'un état des lieux intéressant et d'une analyse enrichie par des études très actualisées. Il est intéressant également de voir inscrits dans ce document les projets d'évolution et un planning des opérations.

Le CESR a bien relevé que l'Académie de Dijon pouvait se prévaloir du meilleur niveau de France pour les collégiens en fin de classe de 3^{ème}, mais constate également que paradoxalement, les élèves bourguignons s'orientent (ou sont orientés ?) vers des cycles courts. Ce schéma a le mérite de bien faire apparaître ce type de problématiques, ainsi que celles concernant l'exode des étudiants bourguignons, et corrélativement l'augmentation relative du nombre d'apprentis malgré la diminution en valeur absolue.

Le CESR approuve le souhait exprimé dans ce schéma de rééquilibrer les formations initiales vers des filières d'études générales et longues.

Il constate que les résultats en matière d'insertion professionnelle sont analogues selon que les élèves aient suivi une formation scolaire professionnelle ou un apprentissage. Il n'existe pas, en fait, de formation garantissant à tous une insertion professionnelle. Notre assemblée rappelle l'intérêt de la formation continue et de la VAE, tout en précisant que la VAE mériterait d'être simplifiée.

Les points à affiner

Le CESR proposait que, pour favoriser la cohérence des voies de formation, soient constitués des pôles de compétence afin de remédier à la concurrence improductive des cursus et favoriser la qualité des formations. Il ne trouve pas de référence à cette préconisation dans le document.

D'autre part, il avait suggéré de favoriser les coordinations interrégionales pour les filières opérant des recrutements sur plusieurs départements, proposition qui reste à mettre en œuvre.

Il souligne que l'objectif d'égalité des chances sur tout le territoire suppose le maintien des établissements ruraux et pose la question de l'avenir des petits lycées dans un contexte de baisse de moyens (projet de suppression de 186 postes dans le second degré en 2006).

Le CESR constate l'effort prévu pour l'amélioration de l'accès à l'information et l'orientation.

Le CESR appelle de ses vœux des projets et actions en direction des jeunes sortis sans qualification : il n'en est pas fait mention dans le document. La place des jeunes en échec (qui a fait l'objet d'une étude récente approfondie par la commission n° 5) n'est que peu mentionnée dans ce document.

CONCLUSION

Sur la forme

D'un point de vue plus matériel, le CESR a disposé d'un temps extrêmement court pour étudier le document dont certaines parties étaient difficilement lisibles (tableaux de synthèse socio économique), ce qui n'a pas favorisé un travail d'étude approfondi. De plus, en raison du mode de présentation, il est difficile de comparer certaines données, dont par exemple les effectifs réels des jeunes en formation.

Au vu de ces éléments, le CESR ne souhaite pas émettre un avis et prend acte de ce projet de schéma régional pluriannuel d'évolution des dispositifs de formation professionnelle initiale 2006-2008 et l'actualisation 2006 du schéma régional prévisionnel de l'apprentissage.

Il rappelle qu'il a demandé à participer aux différentes instances de suivi qui ont été mises en place, ce qui est toujours d'actualité, compte-tenu du travail important restant à effectuer et souhaite être associé plus en amont aux prochains schémas.

Le CESR estime que ces données pourront, quoi qu'il en soit, être utiles pour d'autres réflexions ultérieures et notamment pour enrichir les débats à venir de notre assemblée.

Des propositions

Le CESR attire l'attention du Conseil régional sur l'évolution des techniques et la nécessité de dispenser des formations initiales adaptées aux besoins en emplois de demain. L'analyse des besoins en formation dans les domaines de l'environnement, du transport, des échanges ou du tourisme mériterait certes une étude plus approfondie en amont.

Il souhaite également un meilleur équilibre entre les formations offertes et les débouchés professionnels. Il insiste sur la nécessité d'identifier les besoins des entreprises en termes d'emplois et de proposer des formations à ces métiers.

Le CESR propose que le dispositif visant à consacrer des heures à l'orientation de la quatrième à la seconde se poursuive en première et terminale, périodes au cours desquelles les jeunes s'interrogent sur leur avenir professionnel.

AVIS ADOPTE PAR 49 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION

EXPLICATIONS DE VOTE

Intervention de Thierry GROSJEAN

au titre de l'environnement

« Pour un coût dérisoire, si ce n'est celui de la mobilisation des CRS, le gouvernement est en train de réaliser une prouesse en matière de formation accélérée. Bien que mécréant invétéré, je pense que c'est un miracle. Dans une société qui s'éloigne de la politique, dans une population anesthésiée par une avalanche de réformes libérales, en quelques semaines, des centaines de milliers de jeunes ont été formés à la citoyenneté.

Pour l'avenir proche, c'est une opération dont il est encore difficile de mesurer l'impact qu'elle aura sur la vie économique. La précarité, qui s'installait depuis des décennies, est refusée comme moyen de gestion et d'intégration. Les étudiants et lycéens, loin devant une unité syndicale timide, disent qu'ils n'accepteront pas de devenir les recycleurs d'un Clémenceau. Ils veulent un emploi, un vrai, persuadés qu'ils se feront une place au soleil « mieux que leurs parents », conscients qu'il va falloir se battre pour l'obtenir et que ce ne sont pas les diplômés qui vont les y aider (sondage de l'Étudiant).

Ils veulent croire « qu'un autre monde est possible », qui ne ressemblera pas du tout à la société actuelle et à ses modèles de production. En 1968, on descendait dans la rue pour dire qu'on refusait de s'user au travail, en 2006, les jeunes occupent la rue pour dire qu'ils veulent du travail, mais pas à n'importe quelles conditions.

Pour le moment, cette vague de contestation ne paraît pas concerner les jeunes les plus en difficulté, qui n'ont même pas accès aux formations existantes, paraissent exclus de toute intégration sociale pour des raisons multiples, mais qui le vivent comme une injustice. Les « banlieues » paraissent éteintes, mais le feu couve sous la cendre. Il y a, comme dirait l'autre, une fracture sociale et même générationnelle qui devrait faire réfléchir avant de rafistoler un système de formation qui, visiblement, laisse à désirer. Que je sache, les intéressés, - alors que tout le monde se dit « à l'écoute » - n'ont jamais été consultés. On leur propose – dans des rencontres formatées – des avenir correspondant à des besoins qui ne sont pas les leurs, mais ceux des décideurs économiques et politiques qui ont décrété que « c'était ça ou rien, ou mieux que rien », qu'il fallait s'adapter à la mondialisation, à la compétition, etc... accepter encore et encore. Eux, ils pensent qu'ils sont encore dans une société démocratique, qui aurait des valeurs, un sens... Pour le moment, ils sont repliés sur leurs familles, derniers bastions de la solidarité, mais de plus en plus atteintes par la précarité, et tétanisées. Dans leur majorité, ces jeunes ont peur de l'avenir. Et la peur est mauvaise conseillère. Elle est manipulable, source de violence.

La formation n'a plus seulement une fonction « d'adaptation aux besoins économiques ». Du fait des évolutions de notre société et des populations concernées, elle a aussi des fonctions d'éducation, et notamment d'éducation à la citoyenneté. Mais quelle citoyenneté veut-on aujourd'hui, alors que l'on se lamente -ou pas, d'ailleurs- parce que « les jeunes » ne s'inscrivent pas sur les listes électorales.

C'est un bon travail technique, mais il reproduit des schémas visiblement dépassés ou en tout cas en passe de l'être. Il devient urgent de réfléchir et de s'interroger sur la pérennité de ces schémas ».



Intervention de Jean-Louis BILLET
au titre de Force Ouvrière

« Je souhaiterais insister sur le principe des formations initiales adaptées aux besoins et sur le meilleur équilibre entre les formations offertes et les débouchés professionnels. Et, je proposerais même si cela est déjà peut être un peu tard, toutes les choses sont difficiles à mettre en place, de travailler, pour établir ces schémas de dispositifs de formation avec les branches professionnelles. Ce serait un moyen de les impliquer afin d'essayer d'anticiper les mises en place de formations aux métiers de demain, sans pour cela tomber dans le danger « de diplômes régionaux » mais de diplômes de validité nationale, pour de vrais emplois avec de vrais contrats de travail ».



Intervention d'André FOURCADE
au titre de la CFDT

- Ce schéma représente un état des lieux très intéressant sur la formation et les liens emploi-formation en Bourgogne, complémentaire de l'exposé précédent (intervention de Marie Duru-Bellat, sur les politiques de l'éducation). Il contient des pistes d'évolution qui sont utiles pour notre information et qu'il conviendra d'examiner.
- Nous sommes dans une année de transition : la décentralisation est en marche, les régions auront l'an prochain à gérer les cartes des formations. On constate dans ce schéma des contradictions entre les objectifs annoncés et certaines réalisations. Par exemple, la défense des lycées ruraux est prônée par la Région, alors que de nombreuses petites structures voient fermer ou être menacées leurs sections BTS qui sont un peu leur fleuron (comme c'est le cas à Clamecy, Toucy, Tonnerre, Decize...).
- Peut-on encore réformer en France aujourd'hui ? Pour réussir, il faut négocier plutôt que d'agir comme le fait l'Etat actuellement avec les différents partenaires sociaux. Il faut favoriser un dialogue plutôt que de concevoir une réforme et la faire appliquer sans concertation, comme c'est le cas pour le CPE. Les accords signés entre patronat et syndicats sur l'alternance, la formation (DIF)... montrent qu'il est possible d'avancer dans la voie des réformes.
- La CFDT est globalement en accord avec cet avis.

Intervention d'Etienne RAVY

au titre de la fédération de la formation professionnelle
et des centres de formation d'apprentis implantés en Bourgogne

« Dans le projet d'avis qui nous est présenté, il est dit que le CESR constate que les résultats en matière d'insertion sont analogues selon que les élèves aient suivi une formation scolaire professionnelle ou un apprentissage.

Je suis surpris par ce propos démenti par le document qui nous a été présenté par le Conseil régional.

En effet, dans le Schéma régional pluriannuel d'évolution des dispositifs de formation initiale, au plan de l'insertion professionnelle, à la page 51, il est écrit, je cite :

« Après un CAP ou un BEP, les situations professionnelles des anciens apprentis s'avèrent-elles meilleures que celles des sortants de lycée professionnel ? Selon l'enquête de février 2000, l'accès à l'emploi paraît plus rapide pour les anciens apprentis avec un taux d'emploi supérieur (66 % contre 59 %) et un risque de chômage plus faible que les anciens élèves (24 % contre 28 %) ».

Ce sont les résultats d'une étude effectuée dans des conditions permettant la comparaison présentée, et ils sont en faveur de l'apprentissage. Si l'on ajoute à cela que la population des apprentis au niveau 5 est en moyenne d'un niveau scolaire inférieur à celui des élèves, l'avantage de l'apprentissage en termes d'insertion mérite d'être souligné et non relativisé par des considérations étrangères à l'étude réalisée.

L'apprentissage et la formation scolaire professionnelle sont deux voies de formation initiale offertes aux jeunes à leur sortie du collège. Elles ont chacune leurs avantages et leurs inconvénients, mais en termes d'insertion professionnelle, comme l'indique l'enquête, les anciens apprentis sont les mieux placés.

J'approuverai néanmoins cet avis ».



Intervention de Dominique GALLET
au titre de la CGT

« D'abord sur les méthodes de travail,

Nous avons à nous prononcer sur un document du Conseil régional et de l'Etat - Education nationale et Agriculture - communiqué très tardivement, il y a quelques jours, comme s'il y avait urgence. Or il s'agit d'un élément de mise en œuvre du PRDF adopté par le Conseil régional en décembre 2004, il y a quinze mois, alors que ce plan a une validité de trois ans. Ce schéma, déclinable en conventions annuelles, aurait dû aider à préparer la rentrée 2006, engagement pris alors dans le document de 2004, ce qui n'a donc pas été le cas. Il n'y avait malheureusement plus une telle urgence aujourd'hui. L'urgence existait quand il s'agissait de préparer la rentrée 2006. Maintenant il est trop tard. Le Rectorat a travaillé seul, en fonction uniquement de consignes ministérielles qui ne s'intéressent qu'à la réduction des moyens consacrés par l'Etat à l'éducation dans notre région, notamment, et non en fonction des besoins des populations, de l'économie ... ou de projets de développement régionaux.

Il n'y a eu aucune interpellation du CESR en amont, que ce soit par le Conseil régional ou par le Rectorat. Le CESR n'a pas été en mesure, dans des délais aussi courts, de travailler sérieusement, pour donner un avis argumenté et faire éventuellement des propositions.

Quant au travail interne du CESR, c'est une première ! L'avis a été élaboré par la commission de synthèse à la place de la commission compétente sur cette question, qui avait d'ailleurs préparé l'avis sur le PRDF en décembre 2004. Nous ne souhaitons pas que cela se reproduise

Maintenant sur le fond,

Ce projet de schéma est pour l'essentiel constitué de beaucoup de constats, très intéressants, montrant une situation bourguignonne plutôt dégradée : ce qui va impliquer un vrai travail en profondeur sur l'éducation, si on veut la redresser. Notre intervention de 2004 sur le PRDF reste toujours d'actualité.

Des orientations stratégiques sont réaffirmées que nous approuvons pour certaines, notamment la mise en place de filières complètes, la non concentration des formations dans quelques établissements hypertrophiés, l'égal accès à la formation professionnelle de niveaux 5 et 4 ... mais leur mise en application est subordonnée aux moyens mis à disposition par l'Etat. Dans un contexte global où l'Etat se désengage de l'éducation, nous ne pouvons qu'être très inquiets sur le développement du service public d'éducation, notamment pour assurer la prise en charge de l'ensemble des jeunes sur la totalité du territoire régional.

Nous aurions souhaité que soit affirmée plus clairement la non concurrence entre les voies de formation avec la déclinaison d'actes concrets pour l'objectif d'accès à la qualification de l'ensemble des jeunes, y compris les plus en difficulté. Nous sommes inquiets sur ce point.

Concernant l'apprentissage, j'ai une question au Conseil régional et au Rectorat. Comment peuvent-ils signer, en juillet 2005, une convention d'objectifs et de moyens visant à développer l'apprentissage dans la région et préparer ensuite seulement un schéma pluriannuel d'évolution des dispositifs de formation professionnelle initiale, affirmant la cohérence des voies de formation ?

Un exemple, dans la première, il est prévu que les effectifs de l'apprentissage n'augmentent pas en chiffres bruts mais augmentent en pourcentages, en raison de la baisse démographique.

Dans le second, qui vient ensuite chronologiquement, il est prévu qu'il ne doit pas y avoir concurrence entre les dispositifs de formation. Quel document faut-il croire ? Quel est l'écrit le plus fiable ? En quoi et en qui avoir confiance ? ...

Que ce soit à partir de l'observation des conditions de préparation de la rentrée 2006, à partir des faits ci-dessus, voire d'autres, jusqu'où chaque institution est-elle engagée dans le présent schéma ?

Il est important que le CESR se ressaisisse de cette question du PRDF et de sa mise en musique, dans ses déclinaisons à la fois par filière et par territoire, sans attendre le prochain PRDF ou le prochain schéma. Cela pourrait par exemple être le cas pour la prochaine convention annuelle, ou plus proche, pour la définition à faire des territoires de proximité pour la construction de l'offre de formation initiale ».

Intervention de Gérard MOTTET
personnalité qualifiée

« Dans la conclusion, une phase essentielle met l'accent sur « le meilleur équilibre entre les formations offertes et les débouchés professionnels ».

Notre assemblée met ainsi l'accent sur le point fondamental qui explique, hélas, la crise actuelle.

C'est tout le système éducatif, toute la société française et politique qui se trouvent mis devant leur responsabilité.

Un exemple : un collègue de l'Université de Dijon me disait récemment ses craintes d'observer qu'il y avait mille étudiants en première année de psychologie. Inversement, le lycée technique du bois à Mâcon comptait 1 candidat pour 15 places en charpenterie.

Tant que l'on n'aura pas, dans notre système de formation, dit honnêtement que le système éducatif a deux finalités, une finalité culturelle et une finalité professionnelle et que la première, si elle est nécessaire, n'est pas suffisante pour accéder à la seconde, on ne sortira pas de l'hypocrisie collective actuelle.

Toutes les formations ne sont pas professionnelles, il faut avoir le courage de le dire à tout jeune.

Si l'ascenseur social aboutit sur la terrasse d'un immeuble où il n'y a pas d'emploi, il ne restera plus qu'à celui qui aboutit sur la terrasse soit à redescendre, soit à se jeter dans le vide... ».



Intervention de Jacky DUPAQUIER
au titre de la CFTC

« Il existe un manque important en matière de formation initiale. C'est l'accès au permis de conduire.

Compte tenu du coût élevé pour l'obtention de ce permis, il serait bon d'inclure dans les programmes de formation, des formations à la conduite.

Beaucoup de jeunes ne trouvent pas d'emploi car ils n'ont pas eu les moyens financiers de passer le permis, d'autant plus depuis la suppression du service militaire ».

Intervention de Michel LAFARGE
au titre de la Fédération régionale du bâtiment

« Et si nous parlions de ce qui marche et plus particulièrement de l'apprentissage dans le bâtiment que je représente !

Certes, notre image de marque a été bien galvaudée pendant de longues années, les métiers manuels n'étant pas particulièrement reconnus comme valorisants !!

Mais cette image a beaucoup changé depuis et si je parle de l'expérience que nous avons pu mener en Saône-et-Loire en parlant de « partenaires pour l'emploi », je peux vous certifier et je m'en réjouis, que notre CFA Bâtiment fait actuellement le plein dans toutes les branches professionnelles enseignées. Nous sommes même amenés à transférer nos apprentis vers les Lycées Professionnels, en particulier celui du Lycée Thomas Dumorey à Chalon-sur-Saône.

Les niveaux des CFA de Bourgogne s'étalent majoritairement du CAP au Bac Pro, ce qui correspond totalement aux demandes des entreprises qui embauchent ces jeunes apprentis.

Il est bien évident que nous ne pouvons préparer les jeunes que dans les filières où de nombreux débouchés existent.

Nous sommes partie prenante avec le Conseil régional en amont du schéma prévisionnel des formations professionnelles initiales : nos besoins sont exprimés au travers de la Commission Paritaire Régionale de l'Emploi et de la Formation du Bâtiment (CPREF).

Au-delà des formations initiales, l'apprentissage en alternance peut-être complété par une formation en entreprise qui peut favoriser l'ascenseur social et conduire le salarié vers des évolutions de carrière pouvant aller jusqu'à la création ou la reprise d'entreprise.

C'est le côté positif que je voulais relever sur l'évolution de l'apprentissage dans la formation initiale ».



Intervention de Gérard ALCAZAR
au titre du MEDEF Bourgogne

« Nous trouvons que l'on n'a pas assez parlé du développement de l'apprentissage dans cet avis, mais la conclusion nous convient tout à fait, en particulier si on adapte les formations aux besoins en emplois de demain.

Nous sommes d'accord et voterons l'avis ».